

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 72 (1984)
Heft: [8-9]

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTRE NOUS SOIT DIT 4

Le sottisier

SUISSE 5

Rencontre
avec Lisa Bener-Wittwer,
présidente de l'ASF
Une priorité : l'efficacité

L'ADF entre le passé et l'avenir
75 ans et toutes ses dents

Femmes et politique : un livre
Les féministes et les autres

Droit matrimonial
Rumeurs de référendum

Votations fédérales
du 23 septembre
L'énergie de demain

En bref

DOSSIER 10

Le dernier must : la forme

MONDE 14

En bref

Emancipation des femmes
du tiers monde
**Le développement
au quotidien**

Femmes soviétiques
**« On aimerait bien
avoir vos soucis ! »**

D'UN CANTON A L'AUTRE 18

TEMOIGNAGE 22

Chronique d'un viol
Un silence ordinaire

INTERVIEW 24

**Une conservatrice
enthousiaste**

A VOT' BON CŒUR, MESSIEURS !



La rentrée politique de cet automne offre des perspectives modérément enthousiasmantes pour la cause des femmes.

Après maintes tergiversations, la votation sur l'initiative « pour une protection efficace de la maternité » a été fixée au 2 décembre. La campagne fournira aux mouvements féministes la possibilité de se mobiliser sur un thème précis, immédiatement et concrètement perceptible, ce qui est toujours une bonne chose ; mais la persistance du désaccord entre les femmes elles-mêmes, notamment au sujet du congé parental, est un indice des faibles chances d'un projet qui passe

aux yeux de certains pour attentatoire aux intérêts de l'économie nationale.

L'initiative « pour le droit à la vie », qui vise à interdire toute forme d'interruption de grossesse, devrait être soumise au verdict populaire au début de 1985. Son acceptation constituerait une véritable Bérésina pour tous ceux qui se battent en faveur d'une procréation libre et responsable. Mais son rejet ne résoudra pas pour autant le problème de la législation sur l'avortement qui restera, comme aujourd'hui, inapplicable et bafouée.

Le nouveau droit matrimonial devrait être définitivement sous toit ces prochains mois, probablement sous une forme moins progressiste que celle adoptée par le Conseil National en 1983, en particulier quant à la possibilité (très contestée) pour la femme qui se marie de garder son nom de naissance sans le faire précéder par le nom de son mari. Mais, le pire est que la menace de référendum conservateur se précise (cf. p. 7) ; tous les acquis de cette laborieuse révision seraient alors remis en question.

La réalisation de l'égalité des droits piétine. Les forces politiques intéressées demandent maintenant une loi d'application qui permettrait de faire passer dans les faits le contenu idéal de l'article constitutionnel (cf. p. 9). Aussi appréciable que soit cette démarche, elle nous fait crûment mesurer la distance qui nous sépare du but.

La 10e révision de l'AVS a lamentablement échoué en ce qui concerne les fameux « postulats féminins ». L'accès des Appenzelloises aux droits civiques continue de se heurter aux susceptibilités fédéralistes...

Il est vrai que la classe politique, touchée plus qu'elle n'a voulu l'admettre par le syndrome Uchtenhagen, a donné ces derniers temps quelques signes d'une mauvaise conscience largement teintée de démagogie. L'élection d'une politicienne « bourgeoise » au Conseil fédéral lui permettrait d'effacer le déshonorant épisode de l'automne dernier, tout en sauvegardant l'acquis, soit l'éviction, comme première conseillère fédérale, d'une féministe de gauche « dangereusement » profilée. Ainsi, chuchote-t-on les noms de deux radicales zurichoises, Elisabeth Kopp et Vreni Sperry, dont l'une ou l'autre pourrait succéder à Rudolf Friedrich.

Indépendamment du caractère hasardeux de ces prédictions, qui spéculent sur les bons sentiments du Parti radical zurichois, on peut se demander jusqu'à quand les femmes devront être redevables de leurs éventuelles victoires au bon vouloir des détenteurs du pouvoir plutôt qu'à leur propre volonté. Car il ne faut pas se leurrer : si leurs propres intérêts tenaient véritablement à cœur à l'ensemble des citoyennes de ce pays, elles sauraient se faire entendre d'une voix suffisamment forte pour qu'on cesse à la fois de se moquer des discriminations dont elles sont victimes et de les utiliser comme une simple monnaie électorale.

Silvia Lempen